

Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	Back-office - Options
Négociation - Dérivés sur actions et indices	Technologie
Back-office - Contrats à terme	Réglementation

CIRCULAIRE Le 26 juillet 2006

AVIS IMPORTANT

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DEUX ANS (CGZ)

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) informent tous les participants agréés et les membres compensateurs que la Bourse entend « relancer » le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) en effectuant certains changements aux caractéristiques de ce contrat à terme (voir circulaire no. 136-2006 émise par la Bourse le 24 juillet 2006 et avis aux membres no. 2006-098 émis par CDCC à cette même date).

En raison de ces changements, la Bourse et CDCC devront modifier le symbole actuel de la « racine » du contrat à terme CGZ. Afin de faciliter ces changements, un symbole transitoire de la racine sera attribué par la CDCC à toutes les positions en cours du contrat à terme CGZ de septembre 2006 (CGZU06). Un nouveau symbole, CGVU06, entrera donc en vigueur à l'ouverture des marchés le lundi 31 juillet 2006. Par la suite, la Bourse et CDCC reviendront au symbole de la racine CGZ pour les contrats à terme échéant en décembre 2006 et subséquemment, lesquels comporteront les modalités suivantes :

- Le montant nominal de l'obligation sous-jacente sera de 200 000 \$;
- Le taux d'intérêt notionnel sera de quatre pourcent (4%).

Le jeudi 27 juillet 2006, les participants agréés verront les informations suivantes sur leurs écrans de négociation :

- CGVU06 apparaîtra comme étant réservé;
- CGZZ06 apparaîtra comme étant réservé;

et le lundi 31 juillet 2006, ils verront les informations suivantes :

- CGZU06 apparaîtra comme étant réservé jusqu'à son retrait du système de négociation;
- CGZZ06 et CGVU06 seront ouverts à la négociation à compter de 8h20 am (HAE).

Circulaire no: 138 -2006

Circulaire no: 138-2006 Page 2

En raison de ce changement opérationnel effectué sur les positions ouvertes du contrat à terme sur obligations de 2 ans du Gouvernement du Canada échéant en septembre 2006 (CGV), aucune opération de roulement <u>SEPTEMBRE/DÉCEMBRE</u> ne pourra être effectuée. Par conséquent, tous les participants au marché des CGV devront, s'ils n'ont pas l'intention d'effectuer ou de recevoir la livraison, liquider leurs positions dans ce contrat auprès de la CDCC avant le dernier jour de négociation de ce contrat (21 septembre 2006).

Il importe de noter qu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau symbole CGV, le lundi 31 juillet 2006, les ordres ouverts portant sur le contrat à terme CGZU06 ne seront pas modifiés automatiquement pour tenir compte du changement du symbole de la racine. Par conséquent, tous les ordres en cours au moment du changement de symbole devront être saisis de nouveau par le participant agréé dans le système de négociation en utilisant le nouveau symbole CGVU06.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS DÉTENANT DES POSITIONS ACHETEUR OU VENDEUR DANS LE CONTRAT À TERME CGZ DE SEPTEMBRE 2006 SOIENT INFORMÉS DU CONTENU DU PRÉSENT AVIS OPÉRATIONNEL.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations du marché, Bourse de Montréal Inc. au 1-888-693-6366 ou au (514) 871-3548, ou bien avec le service des opérations de la CDCC.

Caroline Bilodeau Conseillère juridique Secrétariat général et affaires juridiques